

Le 2 octobre 2017

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville, le deuxième jour d'octobre à 19h30 sous la présidence de la mairesse Ginette Simard Gendreau, sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, France Boulet, Claudia Morlot, Roger Santerre, Daniel Tétreault et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant le Conseil au complet.

La directrice générale et secrétaire trésorière Béatrice Travers est présente.

5 personnes sont présentes dans la salle.

La mairesse ouvre la séance à 19h30

176-17 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Daniel Tétreault

et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉ

177-17 Adoption avec dispense de lecture du procès verbal de l'assemblée ordinaire du 5 septembre 2017

Proposé par France Boulet

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu que le procès verbal de l'assemblée ordinaire du 5 septembre 2017 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

La première période de questions est ouverte à 19h34.

178-17 Demande de l'organisme Opération Nez rouge Cowansville

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Roger Santerre

Et résolu de faire un don de cent (100) dollars à l'organisme Opération Nez rouge Cowansville pour sa 34^{ème} édition, saison 2017.

*** ADOPTÉ***

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

179-17 Demande de la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu de faire un don de quatre-vingt quinze (95) dollars à la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand en appui à la 12^{ème} édition du souper conférence qui se tiendra le 18 novembre prochain.

*** ADOPTÉ***

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

180-17 Projet de train Montréal-Sherbrooke

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par France Boulet

et résolu d'autoriser le remboursement des dépenses de participation et de frais de déplacement pour le voyage en train Montréal-Sherbrooke pour les trois élus participants.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

181-17 Achats et travaux divers en voirie

Proposé par Roger Santerre

Appuyé par Robert Gaboriault

et résolu d'autoriser les dépenses :

- Pour le traitement anti rouille du camion de voirie. Un estimé sera demandé pour la peinture du bas de caisse;
- Pour l'achat d'une roulette à mesurer;

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

Madame la mairesse, ne renouvelant pas son mandat, remercie tous les membres du Conseil pour leur travail et leur engagement pour la municipalité. Elle remercie également la directrice générale.

La directrice dépose les états financiers mensuels.

182-17 Comptes à payer

Proposé par Claudia Morlot

Appuyé par Roger Santerre

Et résolu que le paiement des comptes suivants soient approuvés :

Cotisations employeur fédérales (aout) payé	156,98
Cotisations employeur provinciales (aout) payé	1 306,11
Élus	2 120,71
Directrice générale, inspecteur en voirie, agente de bureau (4 semaines) payé	8 210,05
Pompiers , aide en voirie et préposé à l'entretien,	2 399,96
Comité Consultatif d'Urbanisme CCU, rencontre du 3-07-2017 pour 2 membres)	60,00
Tim Bruenggel (km formation auto sauvetage)	182,00
Benoit Martin (km formation pompier)	64,00
Ginette Simard Gendreau (congrès FQM 2017 :hebergement, repas, km)	857,65
Réjean Lemaire (km rencontre directeurs SSI)	24,00
Daniel Tétreault (km représentation Train Montréal Sherbrooke)	104,00
9166-2452 Québec inc. Nopac (collectes matières résiduelles + recyclage 4 750 kg)	3 350,81
Bell mobilité (cellulaire) payé	19,50
Hydro-Québec (éclairage public) payé	269,33
Hydro-Québec (site de traitement) payé	987,75
Télébec (site de traitement) payé	86,25
Vidéotron (Hotel de ville et postes de pompage) payé	242,7
Marché Gendreau (essence voirie, essence SSI, quincaillerie voirie)	378,17
Petite caisse (timbres,batteries, km et repas formation élections)	162,40
Communications Plus (location temps d'antenne, 1 mois)	87,38
L'Homme & fils (ciment pour bouche fissures, ciment hydraulique, produit guêpes)	440,12
Inspections d'échelles DenisThibault (inspection annuelle échelles SSI)	302,96
Papeterie Coupal (relieurs 2")	51,92
Garage Poirier (changement huile, vérifications freins sur le camion voirie)	128,69
Serge Laverdière (huile, entonnoir pour la voirie)	43,12
Biovet inc. (analyse d'eau potable)	20,98
Ville de Bedford (Quote-part aéna 2/2)	6 413,00
Ministère de la Sécurité Publique Sûreté du Québec (versement 2 de 2 pour 2017)	38 333,00
Ministre des Finances -RBQ (droits annuels siège élévateur)	166,31
Alarm Procom (réparation système alarme Hotel de Ville)	154,07
MRC Brome Missisquoi (parc industriel, pôle de Bedford, solde 2016)	1 063,53
Tétra-Tech (surveillance travaux majeurs du rang Ste-Anne et de la rue Messier)	1 178,50
Nat Martin Photographie (solde photos mosaïque Conseil 2017)	479,45
Éduceexpert inc (formation auto sauvetage)	294,34
Les emballages Caroussel (produits entretien papier hygiénique et essuie-mains)	184,10
Groupe Guérin (location système UV,3 mois)	158,64
Toilettes portatives Sanibert (location 2 toilettes sèches, 2 mois)	574,88
Gestim inc. (service d'inspection- Permis et certificats,)	1 243,00
Les Industries B.R.Métal inc (9 tables, 6 bancs, 3 supports à vélos)	13 216,38

Je, soussignée, certifie par les présentes sur mon serment d'office, qu'il y a les fonds disponibles pour les fins pour lesquelles ces dépenses sont projetées.

ADOPTÉ

183-17 Adoption du règlement 414-17 concernant les nuisances sur le territoire de la municipalité

Considérant que pour ce règlement une présentation a été faite et un avis de motion a été donné lors de la séance du 5 septembre 2017;

Il est proposé par France Boulet

Appuyé par Claudia Morlot

et résolu que le Conseil municipal adopte le règlement 414-17 concernant les nuisances sur le territoire de la municipalité.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

Ce règlement sera déposé dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉ

184-17 Personnes désignées pour l'application du règlement 414-17 concernant les nuisances sur le territoire de la municipalité

Proposé par France Boulet

Appuyé par Daniel Tétreault

et résolu de nommer pour l'application du règlement 414-17 concernant les nuisances:

- L'inspectrice (eur) en urbanisme et en environnement responsable de l'application des articles : 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30;
- L'inspecteur (trice) municipal (e) en voirie responsable de l'application des articles : 15, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32;
- Le directeur (trice) du service de sécurité incendie responsable de l'application des articles : 10, 12, 20, 23;

Certains articles de ce règlement sont donc applicables par l'une ou l'autre des personnes désignées, le tout tel que décrit précédemment.

ADOPTÉ

Un avis de motion avec dispense de lecture est donné par la conseillère Carole Dansereau à l'effet qu'elle ou un autre à sa place présentera pour adoption lors d'une prochaine session du conseil le **règlement numéro 415-17** modifiant le règlement no. 314-08 intitulé plan d'urbanisme modifié par les règlements 384-14 et 402-16, afin d'intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine.

185-17 Adoption du premier projet de règlement numéro 415-17 modifiant le règlement no. 314-08 intitulé plan d'urbanisme modifié par les règlements 384-14 et 402-16, afin d'intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine

Considérant que la réglementation municipale doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie de ce règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Il est proposé par Claudia Morlot

appuyé par Robert Gaboriault

et résolu que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 415-17 modifiant le règlement no. 314-08 intitulé plan d'urbanisme modifié par les règlements 384-14 et 402-16, afin d'intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

Un avis de motion avec dispense de lecture est donné par le conseiller Daniel Tétreault à l'effet que lui ou un autre à sa place présentera pour adoption lors d'une prochaine session du conseil le **règlement numéro 416-17** modifiant le règlement de zonage numéro 315-08 modifié par les règlements 353-11, 355-11, 368-11, 373-11, 383-14, 385-14, 391-15, 393-15, 397-16 et 403-16, afin d'intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine

186-17 Adoption du premier projet de règlement numéro 416-17 modifiant le règlement de zonage numéro 315-08 modifié par les règlements 353-11, 355-11, 368-11, 373-11, 383-14, 385-14, 391-15, 393-15, 397-16 et 403-16, afin d'intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine

Considérant que la réglementation municipale doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie de ce règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Il est proposé par Carole Dansereau

appuyé par Robert Gaboriault
et résolu que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 416-17 modifiant le règlement de zonage numéro 315-08 modifié par les règlements 353-11, 355-11, 368-11, 373-11, 383-14, 385-14, 391-15, 393-15, 397-16 et 403-16, afin d'intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

Un avis de motion avec dispense de lecture est donné par la conseillère Claudia Morlot à l'effet qu'elle ou un autre à sa place présentera pour adoption lors d'une prochaine session du conseil le **règlement numéro 417-17** modifiant le règlement de construction règlement numéro 317-08 modifié par le règlement 405-16, afin d'intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine.

187-17 Adoption du premier projet de règlement numéro 417-17 modifiant le règlement de construction numéro 317-08 modifié par le règlement 405-16; afin d'intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine

Considérant que la réglementation municipale doit être conforme au schéma d'aménagement de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que chaque membre du Conseil a reçu une copie de ce règlement pour en prendre connaissance avant l'assemblée;

Il est proposé par Robert Gaboriault
appuyé par Daniel Tétreault

et résolu que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 417-17 modifiant le règlement de construction numéro 317-08 modifié par le règlement 405-16, afin d'intégrer les modifications apportées au Schéma d'aménagement pour rendre effectives les dispositions relatives à la renaturalisation de la bande riveraine.

Le texte du présent règlement est considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était tout au long reproduit.

ADOPTÉ

188-17 Déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité, saisons hivernales 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 --Octroi du contrat

Considérant que la municipalité a été en appel d'offres public sur SEAO pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité et que l'ouverture des soumissions a eu lieu publiquement le 21 septembre 2017;

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre au montant de 216 730.70 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par France Boulet
Appuyé par Roger Santerre
Et résolu

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge accorde le contrat de déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Municipalité pour les saisons hivernales 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, le tout tel que décrit dans le devis d'appel d'offres 2017-08, au seul soumissionnaire conforme soit à la compagnie Transport Hanigan inc. pour un montant de 216 730.70 \$ plus les taxes applicables;

L'entrepreneur fournit les abrasifs et/ou les fondants, le sable ne doit pas être utilisé.

Cette résolution et tous les documents d'appel d'offres 2017-08 font partie intégrante du contrat liant les deux parties.

La directrice est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense dans le budget 2017 et seront prévus dans les budgets subséquents.

189-17 Entretien d'hiver et déneigement du chemin de la Grande-Ligne et de la rue Principale
Proposé par Daniel Tétreault
Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu d'octroyer le contrat de déneigement et d'entretien d'hiver du chemin de la Grande-Ligne et de la rue Principale sur 4.63 km, pour la saison 2017-2018 à l'entreprise Transport Hanigan inc. pour un montant de 18 589 \$ plus les taxes applicables. Ce montant comprend la fourniture et l'épandage des abrasifs et des fondants;

L'entreprise s'engage à respecter toutes les directives et demandes du devis du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports qui sera joint au contrat à intervenir entre la municipalité et l'entreprise.

La directrice est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

190-17 Appels de propositions pour le déneigement des espaces municipaux

Proposé par France Boulet

Appuyé par Carole Dansereau

et résolu de faire des appels de propositions pour le déneigement des espaces municipaux, à savoir l'accès au garage municipal, le stationnement de l'hôtel de ville, la caserne et les bornes sèches, dans le journal municipal l'Ami du 15 octobre 2017;

191-17 Travaux majeurs de voirie 2017, rang Sainte-Anne et rue Messier - Paiement Construction Techroc.

Considérant la recommandation de paiement du 2 octobre 2017 présentée par l'ingénieur de Tétra Tech responsable du dossier 34560TT/8434, travaux de voirie rang Ste-Anne et rue Messier;

Il est proposé par Roger Santerre

Appuyé par France Boulet

et résolu de faire le paiement immédiat de la facture C-0036 de Construction Techroc au montant de 99 357.26 \$ taxes comprises. Une retenue de 5% payable en 2018 a été appliquée.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

192-17 Subvention-Aide à l'amélioration du réseau routier municipal.-Dossier 00025268-1 - 46100(16) 2017-06-07-41

Proposé par Daniel Tétreault

Appuyé par Roger Santerre

et résolu :

- Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de vingt mille dollars pour l'exercice financier 2017-2018;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité soit le rang Sainte-Anne et la rue Messier et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

193-17 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018- Réalisation des travaux 2017 –Demande finale

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposée par : Robert Gaboriault

Appuyé par Claudia Morlot

Et résolu que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation pour 2016 de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques des dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ

194-17 Analyses de laboratoire- Site de traitement des eaux usées

Proposé par France Boulet

Appuyé par Robert Gaboriault

Et résolu d'accepter l'offre du Groupe Environex pour les analyses d'eau usée selon le calendrier d'échantillonnage exigé par le ministère MDDELCC.

Le montant de l'offre L-19184 du 29-09-2017 est de 1 296 \$ plus les taxes applicables, le transport des échantillons et les frais de disposition.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

195-17 Terrain situé au 837 rue Principale à Notre-Dame-de-Stanbridge

Considérant que le terrain a été vendu comme terrain desservi par l'égout sanitaire ;

Considérant qu'aucun branchement n'a été trouvé sur la propriété malgré l'indication sur les plans;

Il est proposé par Robert Gaboriault

Appuyé par Carole Dansereau

Et résolu d'autoriser :

- que le branchement se fasse sur la conduite principale qui passe sous le chemin d'accès au site de traitement;
- les dépenses engagées pour réaliser le branchement à l'égout sanitaire de la conduite principale à la limite de la propriété du 837 rue Principale;
- l'envoi d'un avis à la compagnie B. Frégeau et Fils de St-Alexandre qui a réalisé les travaux en 2009;

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense. Ces crédits seront déduits du prix de vente du terrain.

196-17 Site de traitement des eaux usées

Considérant qu'une déficience de la trappe d'accès pour l'arrivée d'eaux usées au poste de pompage du site de traitement a occasionné des hauts niveaux dans les conduites ;

Considérant que cette déficience est survenue suite aux tests de carottage ;

Il est proposé par Daniel Tétréault

Appuyé par France Boulet

et résolu d'autoriser:

- l'installation d'une alarme de haut niveau dans le poste de pompage du site de traitement;
- Le remboursement immédiat de la facture de nettoyage au montant de 956.35\$ plus les taxes applicables au propriétaire du 963 rue Principale ;

Une vérification sera faite auprès des ingénieurs pour déterminer les responsabilités des intervenants lors de ces tests effectués le 21 septembre dernier.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense,

La deuxième période de questions est ouverte à 21h02.

La levée de l'assemblée est demandée par France Boulet à 21h10

Je, Ginette Simard Gendreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Ginette Simard Gendreau
Mairesse

Béatrice Travers
Secrétaire-trésorière